

**INTERPELLATION URGENTE**  
**du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant l'arrêté Bonny: quelle**  
**réaction du Gouvernement? (10.12.2007) 4.097**

La Conseillère fédérale Doris Leuthard, Chef du Département fédéral de l'économie, vient d'annoncer, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2008, d'importantes restrictions au champ d'application de "l'arrêté Bonny". Touché de plein fouet par cette mesure, le Valais se retrouve littéralement coupé en deux entre d'une part, le Haut-Valais qui continuera à bénéficier des possibilités qu'offre cet instrument destiné aux régions périphériques et d'autre part, le Valais romand qui s'en trouvera privé, partiellement d'abord puis totalement dès 2011.

Le Chef du Département de l'économie (DET) a déjà qualifié "d'affront" l'exclusion du Valais romand.

Quant au Conseil d'Etat lui-même, il est invité à répondre aux questions suivantes :

1. Comment apprécie-t-il la pertinence des critères qui ont servi de base à la décision de la Conseillère fédérale Leuthard?
2. Comment évalue-t-il les conséquences que cette décision aura concrètement pour le Valais et particulièrement, évidemment, pour le Valais romand?
3. A-t-il réagi, en particulier autrement que seulement verbalement, ou compte-t-il le faire et si oui, de quelle manière, dans quel sens et avec quels moyens?

Rendu public le 28 novembre 2007, le train de mesures décidées par la Conseillère fédérale Leuthard est d'une incontestable actualité. La surprise manifestée par tous les acteurs concernés, à commencer, semble-t-il, par le Chef du DET lui-même, atteste de l'imprévisibilité d'une décision lourde de conséquences pour le développement économique du Valais romand. L'importance de cet enjeu exige que sans délai, à moins d'un mois de l'entrée en vigueur de ce train de mesures, le Gouvernement indique au Parlement s'il y a encore quelque chose à faire pour sauvegarder les intérêts d'une part importante du canton et si oui, ce qu'il entend faire dans ce sens.

Sion, le 10 décembre 2007  
(09h00)

Groupe UDC/SVP, par  
Jean-Luc Addor, député